

10

## Commission permanente

### Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : M. PERRIN

50172

12 - Aménagement et développement des territoires

#### 4ème génération Contrat départemental de solidarité territoriale du Pays de Châteaugiron Communauté - Approbation programmation fonctionnement- investissement 2024

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 23 juin 2022, 29 septembre 2022 et 10 février 2023 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 août 2023 approuvant la convention relative au contrat départemental de solidarité territoriale du Pays de Châteaugiron Communauté ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 18 avril 2024 approuvant la convention-type de partenariat pluriannuelle de fonctionnement ;

### Expose :

Au titre de la 4<sup>ème</sup> génération des contrats départementaux de solidarité territoriale 2023 - 2028, l'Assemblée départementale a approuvé, en juin et septembre 2022, les conventions-type et les enveloppes d'investissement et de fonctionnement des communautés de communes et d'agglomération ainsi que de Rennes Métropole. Le montant total des enveloppes de fonctionnement 2024 s'élève au total à 2 656 878 euros.

Pour le Pays de Châteaugiron Communauté, le montant du volet de fonctionnement de l'année 2024 s'élève à 26 408 euros. La programmation des actions 2024 a été co-construite entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les acteurs locaux (communes, intercommunalité, associations, société civile...).

La programmation d'investissement 2024 du Pays de Châteaugiron Communauté comprend une action dont le coût estimatif est de 885 000 euros HT, pour un montant de subvention départementale de 50 000 euros, soit une aide de 7,61 % de l'enveloppe d'investissement (hors bonification) dédiée au territoire. Cette programmation 2024 a été co-construite entre le Département et les acteurs locaux (communes, intercommunalité, associations, société civile...).

Le comité de pilotage territorial du contrat départemental de territoire du Pays de Châteaugiron Communauté s'est tenu le 30 septembre 2024. Le bureau communautaire s'est réuni le 3 octobre 2024 et a validé, sur proposition du comité de pilotage territorial, la programmation 2024 pour le fonctionnement et l'investissement. La programmation du territoire figure en annexe permanente.

Pour mémoire, sur ce territoire, la répartition financière entre les volets d'investissement et de fonctionnement est la suivante :

- volet Investissement : 730 172 euros ;
- volet fonctionnement : 158 448 euros ;
- total : 888 620 euros.

### Décide :

- d'approuver la programmation de fonctionnement et d'investissement 2024 pour le Pays de Châteaugiron Communauté dont le détail figure en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242808

Pour extrait conforme